

Crochets mites et larves des vêtements X2



Protège lainages, tissus, fourrures pendant toute une saison. Élimine les mites et empêche le développement des larves. Efficace contre les acariens. Répand un léger parfum de lavande dans vos penderies et tiroirs. Effet curatif. Action immédiate.

Avantages produit

Élimine les mites et larves des vêtements et acariens
Efficace 6 mois
Parfum lavande
Ne tache pas
À suspendre ou poser dans les penderies

CODE PRODUIT 3148

GENCODE 3365000031483

FAMILLE 410 INSECTICIDE

Profondeur UV cm : 1,5

Largeur UV cm : 11,5

Hauteur UV cm : 21,5

Poids Brut UV Kg : 0,047

Poids Net UV Kg : 0,03

Contenance X2

LIEN VIDEO

MODE D'EMPLOI

Suspendre le crochet en plastique à l'intérieur de l'armoire ou le placer à l'extrémité interne d'un tiroir. Le crochet (10g) est suffisant pour protéger environ 1m³, ce qui correspond environ à une armoire à une porte. Pour une armoire ou un placard à 2 portes, utiliser 2 crochets. Remplacer tous les 6 mois.

RECOMMANDATION

Le retrait des crochets permet de stopper l'efficacité biocide.

Caractéristiques environnementales de l'emballage



% de matière recyclée	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLEES
Possibilité de réemploi*	non applicable à cette catégorie de produit
Recyclabilité	information bientôt disponible
Présence de substances dangereuses (SVHC)**	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

* Un emballage réemployable est un emballage conçu pour faire l'objet d'au moins une deuxième utilisation :
 - pour un usage de même nature que celui pour lequel il a été conçu, et dont le réemploi ou la réutilisation est organisé par ou pour le compte du producteur.
 - ou en étant rempli au point de vente dans le cadre de la vente en vrac, ou à domicile s'il s'agit d'un dispositif de recharge organisé par le producteur, est réputé être réemployé.

** - substances extrêmement préoccupantes inscrites sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006 et publiée conformément à l'article 59, paragraphe 10, du règlement (CE) no 1907/2006 ;
 - substances présentant un niveau de préoccupation comparable aux substances extrêmement préoccupantes qui ne sont pas sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006. La liste de ces substances et sa mise à jour sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Caractéristiques environnementales du produit



Incorporation de matières recyclées	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLEES
Recyclabilité	NO
Présence de microfibre plastique	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de métaux précieux*	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de terres rares	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de substances dangereuses	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

* Cette obligation s'applique uniquement aux produits soumis à REP mentionnés aux 5° (équipements électriques et électroniques) et 15° (voiture, camionnette, véhicule 2,3 et 4 roues) de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement.

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement

Caractéristiques produit

Usage:	Eliminer les insectes	Support :	Mites des vêtements Acariens
Utilisation :	Intérieur	Outils d'application :	NC
Rendement :	Jusqu'à 6 mois de protection	Aspect :	SOLIDE
Nettoyage des outils :	NC	Contact alimentaire :	NO
Date de péremption DDP :	4 ans	Date DLUO	NC
Pays d'origine :	IT	Rémanence :	Efficace pendant 6 mois.
Nomenclature douanière	38089190	Craint le gel :	04

01 - Craint le gel
 02 - Modifié par le gel
 03 - Pulvérisation modifiée par le gel
 04 - Ne craint pas le gel
 NC - non concerné

Données réglementaires

COMPOSITION DETERGENT	NC
PICTOGRAMME:	SGH07 SGH09
MENTION D'AVERTISSEMENT:	ATTENTION
PRODUIT DANGEREUX :	YES
PHRASE P :	P102 P262 P273 P280 P301+P310 P302+P352 P305+P351+P338 P312 P332+P313 P337+P313 P501
PHASE H :	H315 H317 H319 H410
PHRASE EUH :	NC
BIOCIDE :	YES
N°AMM BIOCIDE	NC
PHYTOSANITAIRE :	NO
EMISSION DANS L'AIR :	NC
BOUCHON DE SECURITE :	NO
PH:	NC
PHASE AQUEUSE - PHASE SOLVANTE :	NC
TRIMAN	NO
N° TP :	TP N°18
PHRASE DE DANGER	Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
PHRASE BIOCIDE	Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit
PHRASE POUR LES PROFESSIONNELS	Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez à chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.
LIEN FDS :	https://www.quickfds.com/fds/6177610-55559-20321-015286
ETIQUETTE PRODUIT:	

